Image not found or type unknown

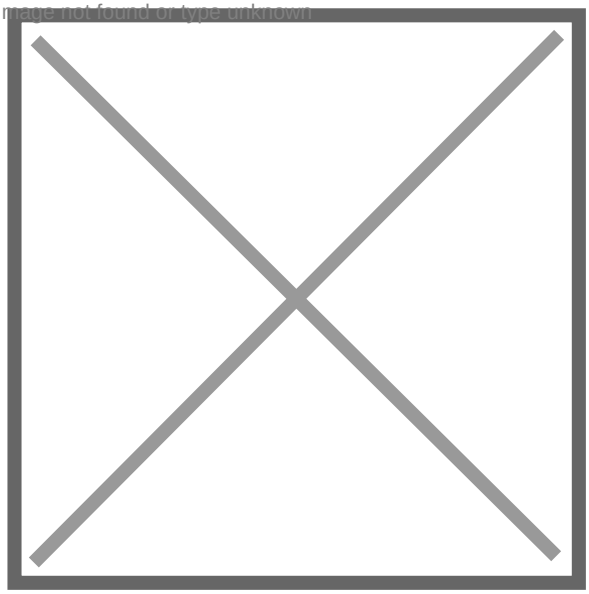

Accident parking residence

Par **Lilitahiti**, le **02/04/2017** à **03:08**

Bonjour,
J'ai eu un accident avec ma voisine. J'etais à l'arret pour la laisser passer et comme elle etait au téléphone elle ne m'a pas vu et m'est rentree dedans. En face à face. Nous avons chacun signe un constat vide. L'accident a eu lieu le 02 Mars mais notre assurance nous imdique que nous ne sommes plus assures depuis le 28 Fevrier apres delibere pour defaut de paiement et qu'ils ne prennent donc pas en charge l'accident. Mais l'assurance continue de nous aider et de nous conseiller et nous dit de ne pas dire à notre voisine que nous ne sommes plus couverts car elle reste responsable de l'accident. On recoit le constat par mail de notre voisine et celui ne correspond pas à l'accident. Dans son constat elle indique que nous roulions et que nous nous sommes mutuellement rentres dedans et son assurance precise donc que cest un 50/50. Notre assurance envoie donc notre constat et celui ci contredit donc le constat mensonger. Notre assurance nous conseille de porter plainte puisque notre voisine apprenent que nous ne sommes plus couverts refuse de payer ce qu'elle doit et de nous dedommager. Un mois que la voiture est immobilisee. Sans nouvelle de notre voisine. Et sans voiture. Que faire? Porter plainte?

Par **morobar**, le **02/04/2017** à **08:39**

Bonjour,
C'est parole contre parole.
Sauf si vous avez des témoins qui ont assisté à l'incident et attestent du déroulement.
EN outre votre défaut d'assurance va vous contraindre à prendre en charge en sus de vos frais, ceux de l'adversaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés